



## Non respect d'une commande de cuisine équipée

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,

j'ai commandé une cuisine équipée chez un cuisiniste le 16/07/2010.

je devais être livré fin septembre sans jour précis.

hier j'ai eu un rendez-vous chez ce cuisiniste à 18h

à leur demande pour soit disant finaliser le dossier et l'envoyer en fabrication. donc je suis arrivé vers 17h45 et la personne avec qui j'avais rendez-vous n'était pas là. une de ses collègues m'a reçu vers 19h30 et en finalisant le dossier elle s'est absentée et est revenue avec son patron pour me dire qu'ils ne peuvent pas faire ma cuisine sous prétexte de la vendre à perte, et me propose de trouver une solution en essayant de me livrer une cuisine autre que celle commandée. quelles sont mes recours pour avoir ma cuisine, car j'ai déjà démonté la mienne. merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

à leur demande pour soit disant finaliser le dossier et l'envoyer en fabrication. donc je suis arrivé vers 17h45 et la personne avec qui j'avais rendez-vous n'était pas là. une de ses collègues m'a reçu vers 19h30 et en finalisant le dossier elle s'est absentée et est revenue avec son patron pour me dire qu'ils ne peuvent pas faire ma cuisine sous prétexte de la vendre à perte, et me propose de trouver une solution en essayant de me livrer une cuisine autre que celle commandée. quelles sont mes recours pour avoir ma cuisine, car j'ai déjà démonté la mienne. merci

Dans la mesure où le contrat a été légalement conclu, alors il a toute vocation à s'appliquer sur le fondement de l'article 1134 du Code civil. Aussi, vous pouvez demander l'exécution forcée du contrat via une procédure relativement simple devant le juge de proximité (selon valeur cuisine).

Toujours est-il qu'une telle solution prendra plusieurs mois. Il serait peut-être donc plus judicieux de négocier une indemnité ou de vous mettre d'accord sur un autre produit si vous souhaitez que cela s'arrange au plus vite.

Très cordialement.